

RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSON

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts intitulé combattre activement la discrimination à l'embauche des migrant-e-s

La commission s'est réunie le 12 décembre 2008 au Département de l'économie (DEC). Elle était composée de Mmes Cesla Amarelle, Stéphanie Apothéloz, de MM. Jean-Robert Aebi, François Brélaz, Grégory Devaud, Jean-Michel Dolivo, Daniel Mange, Nicolas Rochat, Pierre Volet et de Mme Martine Fiora-Guttmann chargée de rédiger le rapport de majorité.

M.Olivier Mayor était absent lors de cette séance.

Pour le département étaient présents : M. Jean-Claude Mermoud, chef du Département de l'économie, M. Roger Piccand, chef du Service de l'emploi (SDE), M. Henri Rothen du Service de la population (SPOP) et Mme Vanessa Duc du Service de l'emploi, qui a rédigé les notes de séance, ce dont nous la remercions vivement.

L'objectif du postulat est de mettre en place une politique publique de lutte contre les discriminations à l'embauche en raison de l'origine nationale ou de la couleur de peau. Il est également demandé au gouvernement de proposer un certain nombre de mesures pour tenter de limiter, voire de supprimer ces discriminations. Il mentionne l'examen des procédures de recrutement en lien avec les offices régionaux de placement. Il fait référence enfin à la législation vaudoise (art. 6 de la loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme, LIEPR — art.7 al. 1 let g de la loi sur l'emploi, LEmp) qui prévoit que la lutte contre toute forme de discrimination dans le domaine de l'emploi relève des obligations de la collectivité.

Lors de la séance, il nous est rappelé les probables difficultés à traduire les différentes propositions du postulat en bases légales. La pratique des candidatures anonymes n'est pas partagée par la majorité de la commission, elle insiste sur la nécessité d'une présentation complète du candidat devant l'employeur.

Il est précisé aussi qu'un document a été élaboré par la coordinatrice cantonale en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme, dont la finalité est de présenter des lignes directrices et priorités de la politique cantonale d'intégration. Ce document sera bientôt présenté au Conseil d'Etat.

Les efforts de la coordinatrice ont porté particulièrement sur les personnes admises provisoirement et au bénéfice d'un permis F, ainsi que sur les réfugiés statutaires (permis N).

L'une des préoccupations principales du Service de l'emploi est justement la réinsertion des demandeurs d'emploi et, par conséquent il est directement concerné par la problématique.

L'étude "Chômage et nationalité" effectuée par l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE) a constaté, s'agissant des ressortissants extra-communautaires, un taux de chômage plus élevé lié non pas uniquement à la nationalité mais aussi à un ensemble de facteurs déterminants (niveau de

formation, difficulté d'intégration, situation personnelle, etc.)

Le Service de l'emploi s'efforce de doter la population migrante des "armes" nécessaires afin d'optimiser ses chances de trouver un emploi.

Le développement de cours de français en collaboration avec les délégués à l'intégration est une priorité du Conseil d'Etat.

Les signataires du rapport de majorité sont satisfaits des réponses données concernant cette problématique. Ils considèrent que les mesures prises et en cours d'être prises sont suffisantes.

Au vote final, la prise en considération du postulat est rejetée par 6 voix contre 4.

En conséquence, la majorité de la commission, composée de MM. Jean-Robert Aebi, François Brélaz, Grégory Devaud, Daniel Mange, Pierre Volet et de la soussignée, vous propose de classer ce postulat.

Lausanne, le 14 janvier 2009.

La rapportrice :
(Signé) *Martine Fiora-Guttmann*